

Décision N° 117 /2023

OBJET : BIENS MOBILIERS – Taille haies – Cession à la M. KARIM ZEMMOUR, SAINT LAURENT DES ARBRES.

Madame le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020, prise en vertu des dispositions susvisées,

Considérant que la commune a acquis un taille haies :

Considérant que M. KARIM ZEMMOUR domicilié 63 Rue Georges Bizet, Les Coudoulis, 30126 SAINT LAURENT DES ARBRES, nous a proposé de racheter le taille haies de 2013 pour un prix de 210 euros TTC.

DÉCIDE

De céder à M. KARIM ZEMMOUR domicilié 63 Rue Georges Bizet, Les Coudoulis, 30126 SAINT LAURENT DES ARBRES, le taille haies de 2013 pour un prix de 210 euros.

Fait à Villeneuve lez Avignon,
Le 26 octobre 2023

Madame le Maire



Pascale BORIES